

Rapport de majorité sur le postulat David Vogel et Consorts intitulé « de la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot »

Nyon, le 16 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 14 janvier 2015 à 20:15. Messieurs Tschuy et Stalder étaient absents alors que tous les autres membres de la Commission étaient présents, Mme Abeya remplaçant M. Gay.

Un tour de table donne la parole à tous les intervenants. Les signataires du postulat expliquent que la situation actuelle est insatisfaisante et que les nouveaux îlots sont accidentogènes tels qu'ils ont été conçus. D'autre part, la haute vitesse des vélos électriques sur cette portion de route est relevée comme problématique car les voitures hésitent entre passer juste devant les vélos ou freiner pour les laisser passer. Ce faisant, il semble urgent de prendre des mesures afin de rendre moins dangereux et plus fluide la circulation. D'autre part, attendu qu'il faut encourager la mobilité douce, il semble important de rassurer les vélos sur la sécurité qu'ils peuvent avoir sur cette portion de route.

Plusieurs commissaires se demandent pourquoi il a fallu mettre une ligne de bus en site propre pour 4 bus par heure, alors que par le passé ce tronçon ne posait pas de problème particulier. N'aurait-il pas été plus judicieux et moins onéreux de d'abord voir si le statu quo posait problème ?

Certains commissaires ont vu de leurs propres yeux, ou ont failli avoir à vélo ou en voiture, un accident à cet endroit précis. Il est souligné que le réaménagement demandé n'a pas pour but de favoriser les voitures mais de protéger les vélos qui circulent, légalement, sur la ligne de bus. Il ne s'agit donc pas d'un postulat « anti-vélos » mais d'un postulat visant à ne pas mettre en danger les utilisateurs de deux-roues.

A cet effet, la majorité de la commission est d'avis qu'il est urgent de revoir le dimensionnement des îlots et de l'espace entre ceux-ci et les trottoirs sur l'avenue Cortot, afin d'augmenter le confort et la sécurité des cyclistes sans péjorer les bus, ni les voitures, tout en diminuant le risque d'accidents. Il semblerait judicieux d'étudier l'aménagement d'une seule piste mixte (bus et voiture) à la montée comme à la descente, entre le giratoire à la fin de la route de Signy et le Chemin Monastier avec la mise en place d'une bande cyclable.

Un commissaire indique qu'il ne partage pas l'avis de la majorité de la commission, et développera ses arguments dans un rapport de minorité.

Conclusions :

La majorité des membres présents constate que cette problématique n'est pas limitée au seul secteur faisant l'objet de ce postulat. Il semble que les nouveaux aménagements aient été conçus comme si Nyon était l'équivalent de Genève ou de Lausanne, et soient mal adaptés à la réalité du

terrain. De ce fait, il paraît important que la Municipalité puisse en expliquer le but. La satisfaction de la population annoncée à plusieurs reprises par la municipalité nous laisse quelque peu sceptiques, vu les nombreuses interventions au Conseil communal, dans la presse et parmi la population. De ce fait la commission demande que soient reprises les études en tenant compte des bouchons et critiques pour améliorer les aménagements actuelle avec ces défauts flagrants.

Même si certains avis divergent sur la pertinence des aménagements réalisés ainsi que sur l'urgence et le nombre de modifications à y apporter, sur l'avenue Cortot en particulier et dans l'ensemble de la ville en général, la majorité de la commission s'accorde sur le fait qu'un bilan global devrait être fait sur l'ensemble des nouveaux aménagements ainsi qu'un sondage sur le niveau de satisfaction de la population à mi-2015. De ce fait la commission demande que soient reprises les études en tenant compte des bouchons et critiques pour améliorer les aménagements actuelle avec ces défauts flagrants.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat « de la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot »,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La majorité de la Commission :

ABEYA Inès, présidente et rapportrice
JENEFSKY Robert
SOLDINI Sacha
VOGEL David
WILLI Bernhard